



Récupération et recyclage en Mauricie

Les industries, commerces et institutions (ICI) invités à continuer leurs efforts

Trois-Rivières, le 10 septembre 2009 – Pour une quatrième année consécutive, le Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie est fier d'annoncer le renouvellement d'une entente de partenariat avec l'organisme RECYC-QUÉBEC. Cette entente a pour objectif de favoriser les actions régionales visant une gestion responsable des matières résiduelles au sein des Industries, des Commerces et des Institutions (ICI) du Québec.

En 2006, le Québec a généré près de 13 millions de tonnes de matières résiduelles. Le secteur qui génère le plus de matières résiduelles est le secteur ICI, avec 43 % du total de matières résiduelles (en poids). C'est pourquoi la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* a fixé l'objectif de récupération et de valorisation des matières résiduelles du secteur ICI, à 80 % pour l'année 2008. L'analyse du dernier bilan (2006), démontre que les quantités récupérées dans les secteurs municipaux, ICI et construction, rénovation et démolition (CRD) ont augmentées respectivement de 36 %, 6 % et 45 % comparativement à 2004. Contrairement aux autres secteurs, les quantités générées par les ICI ont augmentées davantage, ce qui se traduit, en fin de compte, par une diminution du taux global de récupération pour ce secteur qui se situe à 49 %. Le bilan 2008 devrait paraître d'ici la fin de l'année. Il sera alors intéressant de voir si ce secteur d'activité aura réussi à renverser la vapeur.

Rappelons qu'au Québec, la récupération dans les ICI s'effectue sur une base volontaire puisqu'aucune réglementation provinciale n'oblige le gestionnaire ou l'établissement à trier ou à récupérer ses matières résiduelles. Toutefois, les municipalités membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour la collecte sélective ont adopté un règlement obligeant la récupération dans les ICI. Les ICI de la Mauricie ont donc intérêt à connaître la réglementation de leur municipalité à ce sujet!

Rôle du Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie a multiplié au fil des ans les approches pour sensibiliser de façon générale et plus spécifiquement les industries, les commerces et les institutions de la Mauricie à la gestion responsable des matières résiduelles.

Depuis le début du partenariat, en 2006, plus de cinquante établissements de la région de la Mauricie ont été reconnus aux différents niveaux du programme de reconnaissance ICI, ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC.

COMMUNIQUÉ

En 2009-2010, le CRE Maurice continuera son travail de sensibilisation auprès des ICI de la région. Il mettra l'accent sur l'accompagnement qu'il offre bénévolement aux ICI dans leurs démarches visant à gérer de façon responsable leurs matières résiduelles et dans leurs démarches visant à faire reconnaître leurs efforts par le programme ICI, ON RECYCLE!

*La contribution active du secteur des ICI est essentielle à l'amélioration
de la performance globale du Québec en matière de récupération et de recyclage.
C'est une question d'effort collectif!*

ICI, en Mauricie, ON RECYCLE!

-30-

Source et information :

Flavie Armand
Agente de développement
Conseil régional de l'environnement Mauricie
819-694-1748
projet@cre-mauricie.com